

A remettre au secrétariat des élèves avec le dossier d'inscription

## Données relatives à l'élève <sup>1)</sup>:

Nom:  Prénom:

Numéro de matricule national :

## Données relatives à la demande d'inscription <sup>1)</sup> :

Je désire m'inscrire au LGL pour l'année scolaire  en classe de :  
( Cocher la case qui convient )

**classe de 7<sup>e</sup> musicale**

Cette classe regroupe les élèves jouant d'un instrument de musique. Les professeurs de musique y insistent moins sur la théorie, et le cours d'éducation musicale est plutôt orienté vers la pratique instrumentale. Cette classe participera au prochain concert de notre lycée, « *Let's Get Loud* ».

Instrument joué :

Niveau d'études (nbr d'années ou mentions) :

Etablissement (conservatoire, école de musique, UGDA,...) :

Solfège (nbr d'années) :

**classe de 7<sup>e</sup> ALLET**

Dans cette classe l'enseignement de l'allemand se fait en tant que langue étrangère (ALLET) tout en tenant compte des méthodes et des connaissances dont les élèves auront besoin afin de poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire classique à partir de la classe de 4<sup>e</sup>.

Le cours d'allemand comporte 6 leçons hebdomadaires et permet à des élèves à priori francophones ayant des lacunes en allemand et à des élèves récemment arrivés au pays d'approfondir leur maîtrise de la langue allemande dans le but de réussir leurs études au lycée.

Les cours dans les autres branches sont identiques aux cours des classes parallèles. Des connaissances de base en allemand sont donc requises afin que l'élève puisse suivre les cours de géographie, d'histoire et de sciences naturelles en allemand et s'exprimer convenablement lors des devoirs.

Recommandation(s) sur l'avis d'orientation :  classe de mise à niveau en allemand  
 cours d'appui en allemand  
 .....

## Données de contact <sup>1)</sup>:

Nom et prénom mère/père/tuteur:

Numéro de GSM:  +

Adresse mail :  @

.....  
Lieu et date

.....  
Signature de l'élève

.....  
Signature des parents/du tuteur

1) Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves.

Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école.

Les parents ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique du ministère.

Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 € en vertu de l'article 9 de la loi.